

PER

C-621

CON

PÉRIODIQUES

SEPT 21 1973

BIBLIOTHÈQUE  
DE MONTRÉALMONTRÉAL, 18 DÉCEMBRE 1950  
VOLUME 6 — NUMÉRO 15

# Commerce MONTRÉAL

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

## HAUT LE



Lisez cette litanie : corruption, annulation, argent, dons, promesses, armes, boissons, caballeurs, contestation, contrainte, manoeuvres frauduleuses, refus d'agir, négligence, faux serments, ignorance coupable, intimidation, altération, subornation, supposition de personnes, transports d'électeurs, violence, vote sans droit, télégraphes.

Ne sursautez pas, ce sont là les perles que l'on retrouve à chaque élection, les bijoux qui parent la votation supposée démocratique. Ce sont là les apostasies, les crimes, les injustices, les fraudes qui font de nos appels au peuple, à un certain point de vue, des bouffonneries ridicules, des saletés dégoûtantes. Ce sont là les fautes qui nous coûteront notre liberté de peuple et d'individu.

Des personnes honnêtes en toutes autres matières vous affirmeront carrément que l'honnêteté et la politique ne peuvent aller de pair, que ces moeurs électorales sont indispensables à une élection et que sans elles il est inutile de vouloir se faire élire.

Et pourtant, il faudrait qu'il y ait la justice dans le monde, la justice et la charité et la paix, puisqu'on se bat parfois pour ça.

Ces grands principes ne valent cependant pas lors des élections. Primo vivre : d'abord être élu, ensuite on verra.

Que fait-on pour sauver la face et la surface ? Des lois. Oui, des lois qui consacrent même par leurs textes l'existence de ces crimes qu'elles condamnent et punissent sévèrement.

Mais de la lettre à la chose, quelle différence ! C'est si loin de la loi à son application. Et puis entre les deux, il y a les concessions, l'aplaventrisme, la myopie volontaire, le défaitisme, le laisser-aller, l'ignorance, le laisser-faire, la peur, la corruption, le red-tape, le je m'en foutisme, les manoeuvres, les coulisses, les coutumes perverses le "ça va me donner du trouble".

La lettre reste là, morte, inefficace, inutile, ridicule. Les meilleures lois sont là lettre-morte. Elles n'opèrent que si on les fait opérer. C'est là tout prévu : l'amende, l'emprisonnement, la punition, mais... Nom de Dieu ! on ne prend pas du poisson assis dans son salon.

Cela va-t-il durer longtemps ? La télégraphie d'élection est-elle en voie de devenir une profession payante et sûre ? Suffit-il

de faire un coin de rue dans une voiture à sirène pour être absout d'un parjure ou d'une fausse représentation ? Suffit-il pour être relâché après l'arrestation de donner un nom d'emprunt et de disparaître ?

Suffit-il pour être officier d'élection de n'avoir rien à faire ce jour-là ? Suffit-il de recevoir son 15 dollars pour refermer les yeux ou ne pas les ouvrir ?

Suffit-il d'être ignorant pour ne pas faire son devoir ? Faut-il ajouter à la mocherie, la malhonnêteté ? à la corruption, la dignité ? à la candidature, les manoeuvres perverses ?

Et tout cela se fait. On est ignorant, voleur, injuste, malhonnête, frauduleux quand ça paye. Le locataire votera comme s'il était propriétaire avec la connivence ou l'ignorance d'un officier. La boîte de scrutin sera "paquetée" à l'avance et l'électeur honnête ne pourra même pas y introduire son bulletin de vote parce que la boîte est scellée. Le sous-officier rapporteur aura dans ses poches une réserve de bulletins marqués qui assurera une majorité. Il rejettera le bulletin qui n'est pas pour le bon candidat parce que l'électeur n'a pas cru pouvoir y faire les trois croix auxquelles il avait droit.

On absout celui qui se promène sa boîte de scrutin sous le bras offrant pour cinquante dollars cent bulletins en faveur d'un candidat. Les télégraphes seront relâchés sans identification afin qu'ils puissent continuer leur besogne et recevoir le chèque du lendemain.

Les fraudeurs restent impunis parce que ça pourrait causer du trouble. Et tout cela se fait au su de tout le monde. Le candidat honnête n'agit pas parce que ça lui en coûtera cher et qu'il ne peut pas seul sauver la démocratie, le candidat malhonnête ne connaît du mot que la liberté de voler son prochain, les autorités ont les mains liées ou elles ont peur.

C'est là le fait accompli. Ce qui est fait est fait et restera fait éternellement. Que les choses en restent là. Mais que ce soit du passé. Les pleurs, les lamentations, les gémissements, les hauts le coeur même n'y changeront pas un iota. C'est arrivé.

Le futur sera-t-il cependant un perpétuel recommencement des erreurs, des fraudes, des corruptions, des perversités qui agrémentent nos élections ? Il est temps d'agir maintenant non pour punir les coupables mais pour prévenir la répétition des crimes qu'ils ont commis. Les remèdes sont si simples qu'un enfant les trouverait tout seul. (Moyen d'identification des voteurs, compétence des officiers d'élection, etc.).

Faut-il toujours se fermer les yeux ? A-t-on tellement intérêt à être malhonnête par action ou par omission ? Quelqu'un nous attend dans l'au-delà à qui il faudra compte de toutes les trahisons. C'est une justice redoutable que la justice de Dieu, beaucoup plus redoutable que la justice des hommes.

*Un service exclusif aux membres*

## Les vols à l'étalage réduisent les profits

Il y a deux sortes de voleurs à l'étalage dont le marchand doit se méfier, l'amateur et le professionnel. L'amateur est difficile à repérer parce que, habituellement, c'est la première fois qu'il commet un vol et il ne fait que succomber spontanément à une tentation subite. Le professionnel, d'autre part,

a une méthode de "travail" que le marchand averti arrive à reconnaître facilement.

Si les magasins modernes sont un terrain propice au vol à l'étalage à cause de leurs étalages à ciel ouvert, ils découragent d'autre part les professionnels à cause de la largeur de leurs allées. Il est difficile dans ce cas de se frôler contre les étalages, sous prétexte qu'il n'y a pas d'espace et d'enfiler les objets mis en étalage. D'autre part, le voleur adroit ne risquera pas de dérober un objet sur un étalage soigné et symétrique. L'absence de l'objet en question serait vite remarquée par le commis.

La meilleure façon de combattre le vol à l'étalage au dire des marchands, est de suivre les conseils suivants :

1—Gardez sous verre les marchandises de valeur.

2—Surveillez attentivement les étrangers qui se promènent et ne manifestent pas le désir d'acheter.

3—Ayez un personnel de vente assez nombreux pour que jamais le magasin ne soit laissé sans surveillance.

4—Si vous n'avez qu'un personnel restreint, aménagez un judas qui vous permette de jeter un coup d'œil sur le magasin sans quitter votre bureau.

5—Gardez bien en ordre vos marchandises et laissez suffisamment d'espace entre les étalages.

6—Renseignez-vous sur les activités des voleurs à l'étalage dans votre quartier et connaissez les méthodes qu'ils emploient.

### CANDIDATURES

Les personnes suivantes désirent devenir membres de la Chambre. Si vous avez quelque objection à leur admission, veuillez en faire part au secrétariat.

**CACCHIONE, Marc, prop.,**  
Royal Aluminum Mnfr. Co.,  
210 ouest, rue Mozart,  
Montréal. CR. 1931.  
Parrains : M. Armand Girard, M. Roger De Serres.

**CUSTEAU, Maurice-T., dir. régional,**  
Office National du Film,  
1423, rue Atwater,  
Montréal. FI. 5221.  
Parrains : M. Guy Forget, M. Marcel Lafaille.

**DALLAIRE, Justin, agent manufact.**  
11, rue Gagnon,  
St-Joseph d'Alma. 271.  
Parrain : M. A.-C. Forest.

**DE VARRENNE, Jean, c.a.,**  
10 ouest, rue St-Jacques,  
Montréal. MA. 8587.  
Parrain : M. Paul Dozois.

### AVIS

La rédaction désire faire part à ses lecteurs qu'elle suspend la publication de Commerce-Montréal immédiatement pour la reprendre vers la mi-janvier 1951.

**FRASCARELLI, Léo-Cesidio,**  
vice-président,  
Frascarelli Construction Co. Ltd.,  
511 est, rue Bélanger,  
Montréal. CR. 0863.

Parrains : M. Leo Perreault, M. Michel d'Ambrosio.

**FRASCARELLI, Nicola, président,**  
Frascarelli Construction Co. Ltd.,  
511 est, rue Bélanger,  
Montréal. CR. 0863.

Parrains : M. Léo Perrault, M. Michel d'Ambrosio.

**GAGNON, André,**  
Alfred Lambert Cie Ltée,  
50 ouest, rue St-Paul,  
Montréal. LA. 4171.

Parrain : M. J.-A. Boivin.

**GIBELLO, Augustin, prop.,**  
McCarty Sign,  
290 est, rue Jean-Talon,  
Montréal. CR. 0592.

Parrains : M. Michel d'Ambrosio, M. Angelo Pizzagalli.

**JANIN, Jacques, président,**  
Nova Drug Limitée,  
966, rue Cherrier,  
Montréal. HO. 3906.

Parrains : M. Maurice Trudeau, M. Edgar Genest.

**MARTINELLI, Lucien, prop.,**  
A. Carra Enrg.,  
6750, rue St-Laurent,  
Montréal. TA. 0734

Parrains : M. Colombo Téodori, M. Colombo Téodori.

**PASCALE, Louis, gérant dépt. italien,**  
Tobin's Travel Bureau,  
1240, rue Peel,  
Montréal. PL. 9613

Parrains : M. Colombo Téodori, M. Sabatino Papa.

**ROUSSIN, Georges, c.a.,**  
Peat, Marwick, Mitchell & Co.,  
360 ouest, rue St-Jacques,  
Montréal. LA. 1118

Parrains : M. Roland Chagnon, M. Jean Lanctôt.

**CORBO, Nicola, L. notaire,**  
201 est, rue Jean-Talon,  
Montréal. CA. 1879

Parrains : Maurice Trudeau, Marc Leroux.

**CREPEAULT, Ernest, voyageur,**  
Canadian Industries Limited,  
Beaver Hall Hill,  
Montréal. CL. 8412

Parrain : Dr. J.-F.-A. Gatién.  
**FARLY, Adélme,**  
5250, Boul. Pie IX,  
Montréal. CL. 8412

Parrains : M. Paul Dozois, M. Pierre Des Marais.

### Nos Professionnels

**Raymond DUFRESNE, a.d.b.a.**  
ARCHITECTE

2760 Van Horne AT. 2556

**MAURICE TRUDEAU, C. R.**

de l'étude Trudeau, Beaugard,  
Beaulieu et Ethier, 204 ouest, rue  
Notre-Dame, LA. 1126.

**GEORGES ROBERT, C. R.**

Président des Fiduciaires aux Biens  
commerciaux de St-Sulpice, 4 est, rue  
Notre-Dame : PL. 8112.

**CAMILLE BENOÎT, c.a.**

Comptable Agréé

4154 rue St-Denis LA. 6226

**DUPLESSIS et LABELLE**

ARCHITECTES

822 est, rue Sherbrooke AM. 4481

### COMMERCE-MONTRÉAL

est publié chaque semaine par la Chambre de commerce du district de Montréal.

Exclusivement réservé à ses membres, pour les renseignements sur les derniers développements des affaires locales, nationales et internationales.

Donne le reportage officiel des initiatives de la

CHAMBRE DE COMMERCE  
du district de MONTRÉAL

Exécutif

prés. : M. Antoine Desmarais Prés. Conseil : M. Raymond Dupuis  
1er vice-prés. : M. Roland Philie très. hon. : M. J.-A. Lalonde  
2e vice-prés. : M. Honoré Parent sec. hon. : M. Alb. Deschamps

Conseil d'administration

MM. P.-A. Angers	MM. René Dupont	MM. Z. Lespérance
B. Baillargeon	Armand Dupuis	Huet Masnie
J.-T. Beaudin	François Fortier	J. Melançon
Romain Bédard	J.-P. Gauthier	Givard Pariseau
J.-A. Bonin	Albert Leduc	Jean Raymond
M. Caron	L.-P. Leduc	R.-A. Robic
	Eugène Thérien	Paul Trudeau

14 est, rue St-Jacques Plateau 9901

## LES PROPOSITIONS DE LA CHAMBRE

La semaine dernière, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis à Ottawa pour chercher ensemble à établir une base de répartition des impôts; ils ont aussi abordé le problème des pensions de vieillesse pour tous.

La conférence s'est déroulée dans une atmosphère cordiale et il semble bien que le climat soit des plus favorables à une entente possible. Les premiers ministres provinciaux reviennent de la conférence avec des propositions fédérales qu'ils devront soumettre à leurs collègues. La conférence a été ajournée en janvier où on se réunira de nouveau pour discuter les propositions.

Mais d'ici la prochaine réunion, il semble opportun de reconsidérer les recommandations que votre Chambre de commerce faisait valoir en 1947 dans son mémoire sur les relations fédérales-provinciales en matière d'impôt. On se souvient que la Chambre établit clairement sa position de principe en déclarant "QU'ELLE N'HÉSITE PAS POUR SA PART À PRENDRE LA POSITION FORMELLE QUE TOUTE SOLUTION DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET FISCAUX ACTUELS DEVANT LES GOUVERNEMENTS, SI ELLE DOIT INDISCUTABLEMENT ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU PAYS DANS LES CADRES DES POUVOIRS QUE LA CONSTITUTION CONFÈRE AU FÉDÉRAL, DOIT AUSSI SAUVEGARDER L'INTÉGRITÉ DES GARANTIES CONSTITUTIONNELLES ACCORDÉES AUX PROVINCES".

La Chambre croit toujours nécessaire qu'une solution soit trouvée aux problèmes fiscaux actuels que rencontrent les gouvernements. Cette solution est devenue de nos jours indispensable pour une meilleure efficacité administrative de nos gouvernements. Par contre, il ne faudrait pas croire que la confédération canadienne a voulu multiplier les administrations et compliquer la perception des impôts pour le bon plaisir de la chose. On a voulu des pouvoirs souverains séparés pour défendre des droits et prescrire des devoirs relevant d'une part d'un bien commun propre à tous les Canadiens, et d'autre part d'un bien commun propre à des groupes différents et distincts de Canadiens.

Ce premier principe posé, voyons dans l'ordre des faits ce que votre Chambre suggère. L'abandon complet du provincial par le fédéral de l'impôt

sur les successions". Afin de satisfaire aux besoins de perception de l'impôt sur le revenu, les gouvernements provinciaux s'engageraient à remettre aux autorités fédérales intéressées une copie de la déclaration de succession. En retour le fédéral accepterait de fournir aux provinces les renseignements en sa possession qui soient de nature à leur faciliter la perception de l'impôt.

Cette attitude de laisser l'impôt sur les successions aux provinces provient du fait que des dispositions spéciales s'imposent dans le Québec aux fins de concilier les divergences entre le Code Civil et le droit coutumier, en des matières comme les fonctions d'exécuteur et d'administrateur et en ce qui touche les principes de la communauté de biens entre les conjoints ou le transport de la propriété. C'est en somme la recommandation de la Commission Rowell-Sirois qui ajoutait "Il importera particulièrement de décentraliser la perception et d'autoriser les percepteurs régionaux à régler promptement les successions".

La deuxième considération de fait que la Chambre formule : L'unification de la perception de l'impôt sur le revenu et les profits". Afin de simplifier la procédure, la perception des impôts serait laissée au fédéral, à titre d'agent des provinces; de cette façon le contribuable ne remplirait qu'un seul rapport. Tout de même les gouvernements fédéral et provinciaux continueraient à prélever chacun leur impôt sur les revenus personnels et sur les profits des compagnies en ayant comme intermédiaire les techniciens fédéraux.

La base du montant auquel chacun des gouvernements aurait droit serait déterminée de la façon suivante :

- a) les besoins actuels et probables des provinces et du Fédéral pour les cinq prochaines années. (Les mesures d'urgence, les initiatives nouvelles et importantes du point de vue coût financier, en matière de politique économique et sociale, feraient l'objet de discussions séparées);
- b) le pourcentage total à prélever sur la matière imposable par les deux pouvoirs réunis, en prenant la dernière année connue comme base;
- c) le pourcentage maximum que chacune des deux catégories de gouvernements pourrait prélever à même la matière imposable tant pour l'impôt sur les revenus personnels que pour l'impôt sur les profits des compagnies.

Il resterait le cas des provinces déficitaires. Pour assurer des compensations satisfaisantes aux provinces moins bien pourvues de matière taxable directe, la Conférence fédérale-provinciale établirait une norme nationale de l'ensemble des services que les provinces donnent à leurs administrés, en s'appuyant non pas sur des données idéales, mais sur ce qui existe dans les provinces disposant d'une matière imposable suffisante. Avant de bénéficier d'une subvention, les provinces jugées incapables de lever chez elles tous les revenus dont elles peuvent avoir besoin pour atteindre au niveau de la norme nationale, devraient hausser proportionnellement leurs impôts au même niveau que ceux de la province non subventionnée où les impôts sont relativement les plus élevés.

Voilà bien les propositions qui mériteraient d'être reconsidérées si les gouvernements voulaient solutionner d'une manière équitable les problèmes de la répartition des impôts au Canada.

### LE PRÉSIDENT,

*ses collègues de l'exécutif  
et du conseil d'administration  
invitent tous les membres de la*

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

à la

### Réception Traditionnelle du Nouvel An

*qui aura lieu au*

Cercle Universitaire de Montréal,

515 est, rue Sherbrooke,

le jeudi 28 décembre 1950,

entre 5 et 7 heures de l'après-midi.

*Rafraîchissements et buffet froid.*

#### CADEAUX ORIGINAUX

pour  
**NOËL ET AUTRES OCCASIONS:**

- 1) 1 boîte - 3 bouteilles VINS - ANJOU-SAUMUR BLANC ou ANJOU-SAUMUR-ROSE ou
- 2) 1 petit tonneau artistique pour décoration Bars, salles à dîner ou bureaux. ou
- 3) 1 crâchette-bois - DATTES ALGÉRIENNES - QUALITÉ SUR CHOIX - net 9 lbs.  
*Pour les nos 2 et 3, il serait bon de commander au plus tôt.*

Pour renseignements :

**Gabriel Boussion, Agence Exclusive**

1251 est. rue Notre-Dame — Frontenac 5028

## Arrêtez au "Berkeley"

"Le rendez-vous des connaisseurs".  
Hospitalité, courtoisie et confort  
vous sont assurés.

### La salle à manger

Les Champs-Élysées renommés depuis longtemps vous offrent les délices des gourmets les plus capricieux.

### Salle de réception

Le chic et l'atmosphère agréable d'une salle spécialement adaptée aux réceptions de mariage, banquets, etc.

## SANS LE SOU

Si votre épouse avait été sans le sou, en Europe, pendant l'Année Sainte, vous lui auriez câblé de l'argent, n'est-ce pas? Il lui en faudra bien davantage quand vous ne pourrez plus gagner sa vie. D'où la nécessité de vous assurer: vous perpétuez ainsi le capital que vous représentez pour elle. Nous avons **UNE POLICE POUR CHAQUE BESOIN.**

41 ouest, rue Saint-Jacques • Montréal (1) • HA. 3291

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

R. Giroux, C.L.U., gér. local, 3466 S.-Denis — Ch. 6 — LA. 2380

## Ce n'est pas une Chambre ordinaire

La Chambre de commerce du district de Montréal a été fondée il y a 64 ans, presque jour pour jour, puisque c'est au début de décembre 1886 que le maire de Montréal convoquait sa première réunion d'organisation. Dans l'esprit de ses fondateurs, la Chambre devait, en plus d'être une Chambre de commerce ordinaire, être le porte-parole en matière économique et sociale du Canada français tout entier. Elle n'a jamais cessé d'exercer cette mission onéreuse d'envergure nationale.

Si le rôle de la Chambre se bornait, comme le dit la loi fédérale des Chambres de commerce, "à travailler au bien-être économique, civique et social du district de Montréal et au développement de ses ressources", elle ferait purement et simplement double emploi avec le Montreal Board of Trade dont ses fondateurs l'ont séparée. Il suffirait d'une fusion, de l'introduction du bilinguisme dans l'Association-soeur et la question serait réglée. Des doubles emplois seraient éliminés, des coûts seraient diminués, un prestige formidable serait créé... Mais, quelle association

ferait valoir la cause des Canadiens de langue française, assurerait leur promotion, organiserait leur défense sur le plan fédéral et dans le domaine économique? Du jour au lendemain, il faudrait refonder la Chambre de commerce du district de Montréal.

La Chambre de commerce du district de Montréal, qu'elle le veuille ou non, bon gré mal gré, en plus de jouer ce rôle que jouent toutes les Chambres de commerce d'Amérique, est chargée de la promotion du groupe ethnique canadien de langue française tout entier. C'est une mission très difficile et très onéreuse dont elle s'est acquittée et s'acquittera avec la modestie que lui impose l'ampleur de la tâche, avec la circonspection qu'exige un tel mandat, avec honneur, Dieu en soit loué!

Il est important qu'on comprenne que c'est l'immensité d'une telle mission qui oblige les dignitaires et les administrateurs de la Chambre à un travail de géant, qui exige l'emploi de spécialistes à son secrétariat, qui suppose des disponibilités financières plus considérables que s'il en était autrement.

En résumé, la Chambre de commerce du district de Montréal, comme les autres Chambres du type anglo-saxon, se préoccupe de promotion et de défense commerciale, industrielle et civique au niveau local; comme les autres Chambres, elle assiste ses membres par des services techniques de toute nature; mais de plus, elle se préoccupe à tous les moments de la promotion et de la défense des intérêts de tous les Canadiens de langue française.

### NOUVELLE FORMULE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Lors de notre dernier congrès à Montebello au début du mois de novembre dernier, l'assistance avait manifesté son désir que les assemblées générales soient tenues à un autre moment qu'à l'issue des déjeuners-causerie afin de permettre une plus grande participation des membres.

C'est pour donner suite à cette recommandation que notre président, M. Antoine Desmarais, faisait convoquer les membres mercredi soir dernier au Cercle Universitaire de Montréal. L'atmosphère qui enveloppa cette réunion fut d'un caractère intime qui permit au président de commenter familièrement son rapport des activités de la Chambre pour les 3 mois précédents.

L'assistance était invitée à poser toutes les questions qu'elle jugerait utiles. La participation entraîna une certaine animation que nous souhaitons grandement voir augmenter lors des prochaines réunions.

## NOS ÉDILES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre président, monsieur Antoine Desmarais, avait l'agréable plaisir, mercredi dernier, à l'occasion de l'assemblée générale trimestrielle de la Chambre, de présenter aux membres plusieurs conseillers municipaux nouvellement élus.

Monsieur Desmarais profitait de cette circonstance pour rappeler aux conseillers municipaux, qui avaient accepté notre invitation, qu'il est du rôle d'une Chambre de commerce de s'occuper de la chose publique et les assurer que la Chambre se fera un devoir de collaborer avec eux, en leur faisant suggestions et recommandations pour le plus grand bien de notre population.

C'est ainsi que nous avions la bonne fortune d'avoir parmi nous : MM. P.-J. Bertrand, P.-A. Brisebois, Maurice T. Custeau, J.-B. Delisle, Paul Dozois, J.-H. Dupuis, Alfred Gagliardi, Alfred-A. Goulet, William Hamilton, John Eric Harrington, Charles Lafontaine, Victor Levesque, Gérard Loiselle, Armand Mathieu, Karl E. Mcmara, E. G. D. Murray, Emile Pigeon, J. Stephen Stephens.

## PAS DE DÉPRÉCIATION SUR LES INTANGIBLES

La dépréciation est une compensation accordée en vue de la perte encourue par l'usure (wear and tear) de choses tangibles seulement. Ainsi en a décrété l'Income Tax Appeal Board lors du jugement d'un cas-type, alors qu'il s'agissait de l'achat de contrats de publicité à payer en trois ans.

## FAITES-VOUS DU SKI CET HIVER ?

Si oui, savez-vous que l'Office de publicité de la province de Québec publie des bulletins quotidiens sur l'état de la neige dans les centres touristiques suivants : Lac Beauport, Charlesbourg, Valcartier, Duchesnay, Mont Ste-Anne, Baie St-Paul, la Mauricie, Chutes Montmorency, Thetford Mines et pour la région de Montréal y compris Laurentides : St-Jovite et Lac Ouimet, Lac Tremblant, Mont Tremblant (sommets), Ste-Agathe, St-Faustin, Ivry, Ste-Adèle, Ste-Marguerite, Val Morin, Val David, St-Sauveur, Mont-Rolland, Shawbridge, Lac Guindon, Mont-Gabriel, St-Hippolyte, St-Donat, Rawdon, le Mont-Royal et Montréal; enfin, dans les Cantons de l'Est : Hillcrest, North Hatley, Sherbrooke, le Mont Orford, Magog, Sweetsburg et Cowansville.

Ces bulletins mentionnent l'épaisseur totale de la neige, la date et la hauteur de la dernière chute, les conditions de

la neige, l'état des pentes et des routes pour terminer par la température.

Donc, avant de partir pour une excursion de ski, n'oubliez pas de téléphoner à l'Office de publicité de la province, PL. 9761, ou encore à M. Jean-Paul Forest ou Mlle Yolade Martin du Service de Consultations et de Recherches de la Chambre, PL. 3901. A noter cependant que la Chambre obtient ces renseignements avec une journée de retard sur l'Office.

## AU CONSEIL D'ORIENTATION








M. Gérard Parizeau, dont on connaît, certes, le dévouement aux travaux des comités de la Chambre, a accepté la charge de président du Conseil d'Orientation de la Chambre.

## A L'ÉPREUVE

Si vous êtes un annonceur, si vous consacrez quelque somme d'argent à la publicité sous une forme ou sous une autre, vous avez intérêt à connaître les "lois" qui régissent la répétition d'une annonce.

A quelle condition de répétition peut-on assurer la continuité publicitaire, condition nécessaire d'efficacité ?

*Commerce* répondra à cette question en janvier. Une enquête a permis d'établir des "lois" de répétition pour les annonces dans les quotidiens, hebdomadaires et mensuels, à la radio et télévision, sur les panneaux-réclames, affiches de tramways, étalages, etc. Lisez *Commerce* et soumettez votre publicité à l'épreuve.

<b>Le président</b>	<b>le conseil exécutif</b> <b>le conseil d'administration</b>
<b>le directeur général</b>	<b>et le personnel</b>
<b>de la</b> <b>Chambre de commerce</b> <b>du district de Montréal</b>	
<b>offrent</b>	<b>aux membres</b> <b>aux lecteurs</b> <b>et aux annonceurs</b>
      	<p><b>leurs vœux sincères</b> <b>pour un</b> <b>JOYEUX NOËL</b></p> <p><b>et une</b> <b>ANNÉE PROSPÈRE</b> <b>ET HEUREUSE</b></p>

## o Connaissez-vous Montréal?

## 3. CONSEIL MUNICIPAL

### MAIRE

HOUDE, Camillien, 4455 rue St-Hubert, CH. 9001.

### DISTRICT No 1

#### Catégorie A

LAURIAULT, Wilfrid-Eldège, 861 rue du Couvent, WI. 4187.

SAUVE, EMERY, 6047 boulevard Monk, WE. 7309.

TREMBLAY, Arthur, 2369 rue Coursol, FI. 1801.

#### Catégorie B

LAFAILLE, Marcel, 137 Sir Georges-Etienne Cartier, FI. 6744.

LEPINE, Bruno, 732 rue Vinet, WI. 5668.

MORIN, Israël, 2374 rue Allard.

### DISTRICT No 2

#### Catégorie A

LOISELLE, Gérard, 7041 rue Charlevoix, WE. 0748.

O'FLAHERTY, E. W., 492 Bourgeois, FI. 8985.

FRECHETTE, J.-P. 1289 rue Charlevoix.

#### Catégorie B

BURROWS, Percy, 2688 rue Rushbrooke.

HANLEY, Frank, 500 rue Dublin.

HEALY, Thomas P., 551 Parc Marguerite-Bourgeois.

### DISTRICT No 3

#### Catégorie A

ASSELIN, J.-O., 3018 Chemin Breslay.

QUINTIN, A. D., 558 ave Claremont, Westmount.

WAGER, Roy E., 4547 ave Kensington.

#### Catégorie B

LYALL, J. E., 4831 ave Rosedale.

ASSELIN, Edmund T., 5769 ave. Monkland, EL. 1011.

MUNDEY, Ernest, 4854 ave. Kensington.

### DISTRICT No 4

#### Catégorie A

McKENNA, Léo J., 1600 ouest, rue Ste-Catherine.

FISHER, Mlle J. K., 1374 ouest, rue Sherbrooke, PL. 1016.

VAUTELET, Henri-E., 3488 rue Durocher, MA. 8237.

#### Catégorie B

HARRINGTON, J. E., 297 Cedar ave., FI. 1341.

STEPHENS, J. S., 4082 Gage Road, FI. 7688.

HORAN, Frank-J., 111 ave. Tara Hall, HA. 4497.

### DISTRICT No 5

#### Catégorie A

VICTOR, William-V., 3102 Brighton ave., AT. 1433.

SEIGLER, Max, 4960 Glencairn ave., EL. 3138.

KOLBER, Harry, 4216 boul. St-Laurent, VI. 3468.

#### Catégorie B

ROCHON, Dave, 5418 rue Jeanne-Mance, CR. 0992.

BASS, Louis, 695 chemin Ste-Catherine, AT. 6023.

BINDER, Harry, 386 Fairmouth, GR. 8900.

### DISTRICT No 6

#### Catégorie A

FILION, Alfred, 6901 St-Denis, DO. 3808.

PRUD'HOMME, Hector, 428 est, rue Beaubien, CR. 5070.

CARRIERE, J.-H., 6374 rue Delorimier, CR. 5009.

#### Catégorie B

DUBREUIL, J.-Emile, 5918 rue Papineau, CR. 6296.

GAGLIARDI, A., 75 ave, Shamrock, CA. 1447.

SIMARD, Elzéar, 7220 rue Blomfield.

### DISTRICT No 7

#### Catégorie A

LEVESQUE, Ruben, 1033 est, boul. St-Joseph, BE. 3321.

LEBLANC, Ulric, 1564 est, rue Mont-Royal, AM. 4604.

DESLAURIERS, W., 4557 rue Pontiac.

#### Catégorie B

SAVIGNAC, J.-M., 1155 est, boul. St-Joseph, CR. 9867.

DESORMIERS, Roméo, 5110 rue Fabre, AM. 4886.

LAFONTAINE, Charles, 5601 ave, des Epinettes, CL. 9534.

### DISTRICT No 8

#### Catégorie A

GAUDRY, Eugène, 4271 rue St-Hubert, FA. 1011.

LEVESQUE, Victor, 1253 Parc Lafontaine, AM. 3367.

GAGNON, Lucien, 3737 rue Ste-Famille, MA. 2747.

#### Catégorie B

GODIN, Georges, 522 est, rue Rachel, FR. 6043.

PIGEON, Emile, 3946 rue St-Hubert, HA. 7427.

NOEL, Raymond, 10 ouest, rue St-Jacques, MA. 6623.

### DISTRICT No 9

#### Catégorie A

GAUTHIER, Gérard 6633 3e ave, Rosemont, CA. 8576.

LALANCETTE, G., 2375 rue Chambly, AM. 3054.

FARLEY, Adelme, 5250 boulevard Pie IX.

#### Catégorie B

GUEVREMONT, Georges, 2376 rue Masson.

DUBEAU, Achille, 2061 rue Préfontaine.

DESPATIS, Marcel, 2592 rue Chapleau.

### DISTRICT No 10

#### Catégorie A

SIMONEAU, Pierre, 3364 est, rue Ste-Catherine, CH. 3841.

TARDIF, J.-A., 4869 Lafontaine, CL. 6644.

ALLAN, Edmond, 8801 Tellier, CL. 6593.

#### Catégorie B

HAMELIN, Edmond, 8801 rue Tellier, TU. 8382.

GAUTHIER, Emile, 2330 boul. Pie IX, CL. 7357.

VACHON, Valère, 4787 est, rue Ste-Catherine, CL. 7342.

### DISTRICT No 11

#### Catégorie A

MOORE, Rodrigue, 10703 Grande-Allée.

BOCK, Yvon, 567 est, boul. Crémazie, DU. 3212.

GIRARD, J.-Clément, 8205, rue St-Denis, DU. 5242.

#### Catégorie B

CROTEAU, Lucien, 45 Molière, CA. 3231.

BRIEN, Hervé, 14 rue Lighthall.

HAMELIN, J.-Paul, 7392 rue de Normanville.

### CATÉGORIE C

The Montréal Board of Trade

REFORD, L.-Eric, 6 Place Redpath.

McNAMARA, Karl Edwin, 5896 rue Coolbrook.

La Chambre de Commerce du District de Montréal

DOZOIS, Paul, 10542 rue Grande-Allée.

GOULET, Alfred, 4602 rue Garnier.

La Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal

CUSTEAU, Maurice-T., 6590 ave, de Gaspé.

Montréal Junior Board of Trade

HAMILTON, William, 4643 ave, Grosvenor.

L'Institution Royale pour l'avancement des sciences

PITTS, Gordon-MacL., 900 ouest, rue Sherbrooke, Apt. 93.

McDOUGALL, J. Cecil, 3156 ave, Trafalgar.

MURRAY, E. G. D., 1569 ave, des Pins ouest.

L'Université de Montréal

VANIER, Guy, 3626 rue Ste-Famille.

LORTIE, Léon, 5585 rue Gatineau.

ARCHAMBAULT, Conrad, d.d.s., 677 rue Dollard.

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal

LAVERDURE, Horace, 4535 ave, des Erables.

DELISLE, Jean-Baptiste, 6901 rue Fabre.

GAGNON, Georges-Aimé, 3579 rue Dorion.

Canadian Manufacturers Association, Montréal Branch

SMITH, Paul Sherman, C.R., 4590 ave, Coronet.

BAKER, Kenneth Gordon-K., 2165 ave, Lincoln.

SARRAZIN, Bernard, C.R., 1428 rue Frontenac.

Association des Marchands Détaillants du Canada Inc., Section de la Province de Québec, Bureau de Montréal

HUDON, J.-H., 119 ouest, St-Viateur.

PIGEON, Léopold, 1931 rue de l'Eglise.

RAVARY, Hervé, 813 est, Ontario.

Les personnes agissant sous le nom de Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

JODOIN, Claude, 1378 est, Sherbrooke,

BARON, George Norman, 1454 rue Aird.

PROVOST, Roger, 8043 rue St-Gérard.

Ligue du Progrès Civique

BOGERT, G. T., 4131 Chemin de la Côte-des-Neiges.

MATHIEU, Armand, C.R., 2620 Chemin de la Côte Ste-Catherine.

MURPHY, J. Austin, C.R., 4371 rue Melrose.

Le Comité des Citoyens de Montréal

BULLOCH, W.-R., 1475 rue Bishop.

DRAPEAU, J.-N., 5480 5ème ave, Rosemont.

ENGLISH, Norman, 3453 ave, Grey.

La Ligue des Propriétaires de Montréal

DUPUIS, J.-H., 4320 rue Jeanne-d'Arc.

BRISEBOIS, P.-A., 1579 rue St-Christophe.

BERTRAND, P.-J., 1705 est, boul. St-Joseph.

**AVIS PUBLIC**  
**À 193,559 ÉLECTEURS**  
**qui n'ont pas voté**

Veillez par les présentes prendre avis que le 11 décembre se sont tenues en la Cité de Montréal des élections pour le choix d'un maire et de cinquante sept conseillers;

Que vous aviez comme contribuables de la Cité droit de vote à ces élections;

Que le Canada, la province de Québec, et la Ville de Montréal sont des démocraties;

Que seules votre apathie, votre désintéressement et votre paresse ont été les puissances dictatoriales qui vous ont empêché d'aller voter;

Que la Chambre de Commerce a en vain fait campagne pour que vous exerciez votre droit de vote;

Que maintenant vous n'avez plus rien à dire, pas même le droit de critiquer le conseil qui ne vous représente pas;

Que vous paierez les pots cassés;

A bon entendre, salut !

**VIVANTE CAUSERIE-DÉMONSTRATION PAR ARMOUR LANDRY**

La photographie est sûrement, parmi les Arts et les Sciences, l'art le plus à la portée de tous. Deux heures d'explications et d'utilisation d'une caméra, permettent au débutant de prendre de très belles photos.

Plus les appareils sont élaborés, plus ils possèdent de ressources qui pour être justifiées doivent être utilisées avec précision.

Le développement de la pellicule est de première importance puisqu'on ne pourra jamais obtenir une belle photo d'un mauvais négatif. D'où l'avantage de développer soi-même; opération d'ailleurs très simple.

Voilà quelques idées qu'émettait mercredi dernier M. Armour Landry, photographe professionnel de réputation internationale, à l'issue de notre assemblée générale trimestrielle, tenue au Cercle Universitaire et à laquelle assistaient environ 200 personnes.

Toutefois ces paroles de monsieur Landry ne servaient qu'à exciter notre curiosité qui nous emportait pour de bon lorsqu'au cours de sa démonstration il nous faisait voir quelques-uns de ses appareils et surtout de ses meilleurs photos.

Excellent moyen d'utiliser ses loisirs et de conserver ses souvenirs de famille et de voyage, la photographie prend une très grande importance en publicité.

Comme moyen de formation du sens de l'esthétique, des proportions, des couleurs, etc., la photographie est des plus à recommander, tant pour les jeunes que pour les adultes.

Un film court métrage sur le métro de Paris avait été auparavant projeté et avait eu l'heur de plaire particulièrement à ceux qui ont eu l'occasion de visiter Paris.

**INCENDIAIRE PAR NÉGLIGENCE**

La période des Fêtes est un temps de réjouissances familiales où les sentiments de fraternité et de paix ont libre cours. Pour mieux créer cet atmosphère de saine gaieté la plupart des foyers décorent un coin de leur foyer d'un arbre de Noël. Tous, grands et petits, ont le coeur en fête à la vue d'un sapin paré de lumières et de décorations variées. Mais... il y a un mais.

Le soin apporté dans la décoration de l'arbre de Noël n'est pas toujours selon les règles élémentaires de la prudence et de la sécurité. Dans le passé, une mauvaise installation des circuits électriques a provoqué des incendies et même des pertes de vie. Quelque rudimentaire que soit l'agencement des lumières, serpentins, rubans, etc., il est important de s'assurer, entre autre, que les enfants ne pourront pas provoquer de sinistre, que l'arbre de Noël n'occupe pas une place rapprochée de draperies, et que les branches de l'arbre ne subsistent pas une sécheresse rapide.

C'est le temps plus que jamais de mettre en pratique les conseils de sécurité et de préventions des incendies. Un désastre arrive toujours trop vite, et il est préférable de prendre les précautions nécessaires avant l'arrivée d'un malheur; après, il est trop tard.

**AVEZ-VOUS DÉJÀ ESCALADÉ  
LA TOUR EIFFEL ?**



Vous vous rappellerez longtemps de cette ascension de 300 mètres — 984 pieds environ — que vous ferez lors du voyage organisé par la Chambre en France, Angleterre, Belgique, Italie et Suisse de la fin d'avril au début de juin 1951.

Oeuvre du célèbre ingénieur français Alexandre Gustave Eiffel, cette tour fut érigée pour l'exposition universelle de 1889. Toute en fer, elle est constituée de quatre montants en treillis rectilignes jusqu'à la première plate-forme, curvilignes ensuite, et reliés par des poutres horizontales formant ceinture et portant des plates-formes. Son poids total est de l'ordre de millions de kilos, soit de plus de 2 milliards de livres; on y accède au moyen d'escaliers et d'ascenseurs. La tour Eiffel est devenue, grâce à sa hauteur, un des principaux postes de télégraphie sans fil et de radio de France.

Pour renseignements sur le voyage en Europe, de plus en plus proche, appelez le directeur du Service de Consultations et de Recherches de la Chambre, M. Jean-Paul Forest, à PL. 3901.

**POPULATION DU CANADA**

Il ne manque que 79,000 habitants à la population du Canada pour atteindre le 14 millions au 1er septembre cette année, d'après les estimés publiés récemment par le Bureau fédéral de la statistique. L'estimé en septembre pour les 10 provinces est de 13,921,000 soit un gain de 76,000 par rapport au chiffre du 1er juin et de 285,000 durant les 12 derniers mois.

BEclair 8677

### NORMAN SPECIALTIES Reg'd.

CLASSEURS ET VESTIAIRES EN MÉTAL

N. et R. Desnoyers, props.

21 est, rue Notre-Dame, Montréal

La pratique des SPORTS est nécessaire à tout homme d'affaires.

ARTHUR GAGNON, prop.

SPÉCIALITÉS:

★ Qualité ★ Service ★ Satisfaction

**ESCOMPTE AUX MEMBRES**



7125, rue St. Hubert

DO. 5815



Spécialistes en musique d'arrière-plan pour établissements commerciaux ou industriels. Musique choisie et orchestrée selon les besoins de votre établissement.

**REDIFFUSION INC.**

1085, COTE BEAVER HALL, UN. 4601 Montréal

LETTRAGE  
DE  
CAMIONS

CHerrier 7622

**BROSSO SIGNS Reg'd.**

1558, rue Visitation

**LA PATRIE FLEURISTE**

ENRG.

L'ART ET LA DISTINCTION  
DANS LES FLEURS

168 est, rue Ste-Catherine PL. 1786-7

## L'ÈRE DES RISQUES SOCIAUX

Commerce-Montréal donne ci-dessous l'analyse des réponses apportées au dernier des questionnaires soumis aux congressistes des Chambres de commerce du Québec lors de leur réunion de Toronto. C'est M. Bernard Benoît, gérant général de la Laurentienne, qui avait prononcé la causerie sur laquelle portait le questionnaire.

Tous sont d'accords :

*"Les problèmes économiques et sociaux de l'heure exigent des adaptations."*

*"La situation matérielle actuelle est le résultat des risques pris par les chefs du passé."*

Il n'y en a cependant que 92% qui

*"Croient que le fait d'être absorbés par des risques techniques a pu faire oublier à nos prédécesseurs le facteur humain."*

Les autres 8% veulent-ils prétendre qu'on n'a jamais négligé le facteur humain ? — Ce serait un peu fort !

Ils étaient tout de même 97% pour dire :

*"Il est opportun de prendre l'offensive et de risquer dans les problèmes sociaux d'aujourd'hui les argents nécessaires à la découverte de formules nouvelles ?"*

Il y a de quoi s'étonner que seulement 3% se refusent à ce risque effarant.

Et 88% des personnes présentes à l'assemblée ont dit :

*"Nous sommes convaincus qu'en temporisant, en satisfaisant les revendications, le patron ne fait que stimuler l'appétit; qu'il s'engage plus à fond vers l'expropriation finale."*

Faut-il croire à l'aveuglement des autres 12% ?

Cette fois, c'est 100% de l'assistance qui dit :

*"Le rôle de chef revient à celui qui est prêt à assumer les risques de la direction."*

Ils étaient 94% à affirmer :

*"L'attitude défensive prise par un grand nombre de chefs d'entreprises contribue à leur substituer le syndicalisme ou l'Etat."*

On ne sait que penser des autres 6%.

83% des gens croyaient :

*"Que l'ouvrier est trop souvent injuste pour un patron éveillé à ses responsabilités."*

Les autres n'admettaient pas cette injustice.

89% ont dit :

*"L'excès de méfiance de l'ouvrier contre-carre souvent l'action d'un patron animé de bonnes intentions."*

Enfin, 97% de l'assistance a déclaré :

*"Nous favorisons la formation dans chaque Chambre de commerce d'un comité de spécialistes et de personnalités très représentatives du monde des affaires pour étudier les données mises en lumière par ce congrès et contribuer à la recherche des formules susceptibles d'établir une société économique où tout homme aime à vivre."*

### "LE CADEAU DE LA VIE"

La Société canadienne de la Croix-Rouge nous demande de bien vouloir rappeler à tous les membres de la Chambre que la Clinique de donneurs de sang, située à 1626 ouest, rue Ste-Catherine, sera ouverte régulièrement pendant les fêtes, de 10 heures A.M. à 5 heures P.M., les 20, 21, 22, 27, 28, 29 décembre; et les 3, 4, 5 janvier. Il ne vous en coûtera que quelques moments et vous ferez pour Noël le plus magnifique de tous les cadeaux — le cadeau de la vie ! Songez bien que dans les hôpitaux les patients et les accidentés ont besoin de sang — même à l'époque de Noël et l'on ne sait jamais qui sera la prochaine victime.

M. Arthur Hooper, greffier adjoint,  
Hôtel de Ville, L  
275 est, rue Notre-Dame, ste 120,  
Montréal.

CANADA  
POSTAGE PAID  
PORT PAYÉ

1 c.

NO. 5747

MONTREAL



4020 EST. STE-CATHERINE - AM 2111  
ANGLE JEANNE D'ARC - PRES BLVD PIERRE

PL. 3901\*

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL